



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Paris, le 26 mai 2020

*Le Vice-Président de la mission d'information
sur l'impact, la gestion et les conséquences
dans toutes ses dimensions de l'épidémie de
coronavirus – covid 19*

Monsieur le Président,

La Conférence des Présidents a créé le 17 mars 2020, une mission d'information sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de coronavirus – covid 19.

Conformément à ce dont la Conférence des Présidents était convenue lors de sa création, la mission demande pour une durée de six mois les prérogatives d'une commission d'enquête, conformément à l'article 5 ter de l'ordonnance 58 1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Ces prérogatives seront exercées dans les conditions et limites prévues par l'article 6 de l'ordonnance précitée, pour disposer des informations que la mission jugera nécessaires sur la crise liée à l'épidémie de Covid 19 en ce qui concerne la prévention sanitaire, la gestion de la crise sanitaire et l'adaptation du système de soins, l'organisation territoriale face à la crise, la stratégie de déconfinement, les réponses apportées dans les territoires en métropole et outre-mer, et les conséquences économiques et budgétaires de la crise.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Eric Ciotti

M. le Président
de l'Assemblée nationale